
INTERBEV S'OPPOSE FERMEMENT A TOUT SUBTERFUGE ADMINISTRATIF QUI PERMETTRAIT LA RATIFICATION DE L'ACCORD COMMERCIAL UE-MERCOSUR

Paris, le 31 janvier 2024 - Alors que le Président de la République a demandé l'arrêt des négociations commerciales entre l'UE et les pays du MERCOSUR en l'absence de clauses miroirs appliquées aux produits importés, INTERBEV l'Interprofession Elevage et Viande apprend ce jour qu'une procédure de SPLIT pourrait être demandée par l'industrie automobile allemande. Autrement dit, la ratification de l'accord avec le Mercosur serait facilitée du fait de la séparation du volet commercial du reste de l'accord. Cette procédure de SPLIT permettrait en effet de contourner un vote à l'unanimité des États membres de l'UE.

Pour la filière Elevage et Viande, il serait inconcevable que la France ne conserve pas son droit de veto vis-à-vis d'un accord qui n'impose pas aux produits importés les mêmes normes qu'en France et en Europe !

Tous comme les parlementaires français opposés dans leurs résolutions à la ratification de l'accord UE-Mercosur, le Premier ministre a également demandé hier « l'exception agricole », ce secteur sensible ne pouvant être considéré comme une monnaie d'échange au sein des accords commerciaux.

Dans ce contexte de crise agricole, il est donc aujourd'hui indispensable que les institutions européennes mesurent les portées des décisions qui pourraient être prises dans les jours à venir si elles ne souhaitent pas voir la situation s'aggraver.

Pour Jean-François Guihard, président d'INTERBEV « *La France ne doit en aucun cas abandonner son droit de veto et doit s'opposer fermement et définitivement à l'accord UE-Mercosur, un accord néfaste pour nos filières et dangereux pour notre souveraineté alimentaire* ».

À PROPOS D'INTERBEV :

INTERBEV est l'Association Nationale Interprofessionnelle du Bétail et des Viandes, fondée en 1979 à l'initiative des organisations représentatives de la filière française de l'élevage et des viandes. Elle reflète la volonté des professionnels des secteurs bovin, ovin, équin et caprin de proposer aux consommateurs des produits sains, de qualité et identifiés tout au long de la filière. Elle fédère et valorise les intérêts communs de l'élevage, des activités artisanales, industrielles et commerciales de ce secteur, qui constitue l'une des premières activités économiques de notre territoire. Afin de mieux intégrer les attentes de la société, les professionnels de cette filière se sont rassemblés autour d'une démarche de responsabilité sociétale, le « Pacte sociétal », qui vise à mieux répondre collectivement aux enjeux en matière d'environnement, de protection animale, de juste rémunération des acteurs de la filière et d'attractivité de ses métiers au service d'une alimentation raisonnée et de qualité. En 2021, INTERBEV reçoit à nouveau le label AFNOR « ENGAGÉ RSE CONFIRMÉ » de niveau 3 sur 4 pour sa démarche collective de responsabilité sociétale. Aujourd'hui, cette démarche qui engage la filière dans la promesse responsable et durable « Aimez la viande, mangez-en mieux. », est portée par une campagne de communication collective du même nom, signée « Naturellement Flexitariens. »

Contacts presse INTERBEV :

Cécile LARDILLON - 01 44 87 44 76 / 06 40 36 56 34 - c.lardillon@interbev.fr
Enza LEBLANC - 01 44 87 44 43 / 06 76 66 21 95 - e.leblanc@interbev.fr